

Fondation Cœur & Recherche

Fondation reconnue d'utilité publique

5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Fondation Cœur & Recherche

Fondation reconnue d'utilité publique
5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Au Conseil d'Administration de la Fondation Cœur & Recherche,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Cœur & Recherche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La réalité et l'exhaustivité des produits d'exploitation,
- La continuité d'exploitation,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la directrice et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

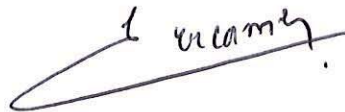
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

FONDATION CŒUR ET RECHERCHE
Fondation reconnue d'utilité publique
5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2017

FONDATION CŒUR ET RECHERCHE
Fondation reconnue d'utilité publique
5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SOMMAIRE

BILAN

◆ <i>Actif</i>	1
◆ <i>Passif</i>	2

<u>RESULTAT</u> (en liste)	3
-----------------------------------	---

<u>ANNEXE</u>	5
----------------------	---

<u>CER</u>	14
-------------------	----

<u>Annexe CER</u>	15
--------------------------	----

Exercice 2017

en Euros

ACTIF	N° Compte	Brut 2017	Amortissements et dépréciations	Net 2017	Net 2016
IMMOBILISATIONS					
Frais d'Etablissement	201				
Frais de recherche et développement	203				
Droit au bail	206				
Autres Immobilisations Incorporelles	205 et 208	5 832,90	5 637,37	195,53	235,53
Terrains	211				
Agencements et aménagements de terrains	212				
Constructions	213 et 214				
Installations techniques, matériel et outillages	215				
Installations générales, agencements divers	2181				
Matériel de transport	2182				
Matériel de bureau et informatique	2183	7 421,11	7 421,11		
Mobilier	2184	17 854,35	17 854,35		57,35
Autres Immobilisations corporelles	2185 à 2188				
Immobilisations en cours	23				
Prêts au personnel et aux tiers	274				
Titres financiers immobilisés	271 et 272				
Dépôts et cautionnements versés	275				
Autres créances immobilisées	276				
		31 108,36	30 912,83	195,53	292,88
STOCKS					
Matières premières et fournitures consommées	321 à 328				
Stocks de marchandises	370				
CREANCES					
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	409				
Créances clients	411				
Créances de l'activité - Produits à recevoir	418				
Personnel et comptes rattachés	42DR				
Caisses sociales (sur rémunérations)	43DR				
Etat et autres collectivités publiques	44DR				
Débiteurs divers	46 à 47 DR	405 000,00		405 000,00	500 104,00
		405 000,00		405 000,00	500 104,00
COMPTES FINANCIERS					
Valeurs mobilières de placement	50	1 241 162,04		1 241 162,04	1 314 730,16
Banques - CCP	5120/514/54	477 585,91		477 585,91	232 910,38
Comptes sur livrets	517				
Intérêts courus à recevoir	5187	93 803,69		93 803,69	70 387,72
Caisse	53				
		1 812 551,64		1 812 551,64	1 618 028,26
COMPTES DE REGULARISATION					
	486	18 659,04		18 659,04	2 260,17
TOTAL ACTIF		2 267 319,04	30 912,83	2 236 406,21	2 120 685,31

Exercice 2017

en Euros

PASSIF	N° Compte	TOTAL 2017	TOTAL 2016
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise - Dotations pérennes	1022	800 000,00	700 000,00
Fonds propres sans droit de reprise - Dotations consommables	1027		
Fonds propres sans droit de reprise	1024		
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1026		
Fonds propres avec droit de reprise	103		
Ecart de réévaluation	105		
Réserves	106		
Report à nouveau	110 / 119	807 112,16	635 817,77
Excédent	1201	19 420,37	171 294,39
Déficit	1291		
		1 626 532,53	1 507 112,16
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AMORTISSABLES			
Subventions d'investissement externes amortissables	131 / 139		
PROVISIONS REGLEMENTEES			
Provisions réglementées - amortissements dérogatoires	145		
Autres provisions réglementées	148		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions	151		
Provisions pour départ à la retraite	153		
Provisions pour charges	155 à 156		
Provisions pour gros entretien	157		
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés aux fondations abritées	193		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	194	564 000,00	584 000,00
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	195		
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	197		
		564 000,00	584 000,00
DETTES FINANCIERES			
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	164		
Emprunts et dettes auprès d'organismes publics	167 et 168		
Intérêts courus sur emprunts externes	168B		
Dépôts et cautionnements reçus	165		
DETTES FOURNISSEURS			
Fournisseurs - Biens et Services	401	18 806,24	3 217,29
Fournisseurs - Immobilisations à payer	404		
Fournisseurs - Effets à payer	402 à 405		
Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)	406 à 408	11 758,00	9 870,00
		30 564,24	13 087,29
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Personnel et comptes rattachés	42 CR	4 200,74	3 207,42
Dettes pour congés à payer (sans les charges)	42B2		
Charges sociales et taxe sur salaire provisionnés sur congés à payer	43B2/44B2	2 017,50	1 721,10
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	43 CR	9 049,40	11 557,34
Etat et autres collectivités locales	44 CR		
		15 267,64	16 485,86
AUTRES DETTES			
Créditeurs divers	45 à 47 CR	41,80	
		41,80	
COMPTES DE TRESORERIE (DETTES FINANCIERES)			
Banques et CCP	5120 et 54		
Intérêts courus à payer / Banques	51B6		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
	487		
TOTAL PASSIF		2 236 406,21	2 120 685,31

Exercice 2017

en Euros

CHARGES	N° Compte	Total 2017	Total 2016
CONSOMMATIONS			
Achats	60	275,19	316,32
Variation de stocks (+ ou -)	603		
		275,19	316,32
SERVICES EXTERIEURS			
Sous traitance	611		
Redevances de crédit-bail	612		
Locations, charges locatives et de copropriété	613 - 614	26 349,77	25 481,84
Entretiens et réparations	615		
Primes d'assurances	616	1 759,98	1 177,40
Documentation, colloques, conférences	618		334,30
Personnel intérimaire ou prêté	621		
Honoraires	622	25 121,80	18 730,89
Annonces publicitaires, brochures et publications	623	62 147,56	31 974,50
Frais de collecte de fonds	6235		
Transport de biens et d'usagers	624		
Déplacements, missions, réceptions	625	4 454,38	8 545,90
Frais postaux et de télécommunication	626	1 876,51	1 621,27
Services bancaires (hors intérêts et agios)	627	1 418,49	4 448,35
Cotisations versées	6281	1 218,00	2 033,52
Autres services	628 et 629		
		124 346,49	94 347,97
CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL			
Taxes calculées sur les rémunérations	631 à 633	894,00	990,74
Autres impôts et taxes	634 à 637		50,00
Rémunérations et primes brutes	641 et 642	51 072,00	54 754,24
Variation des congés payés (+ ou -) avec charges	64	836,64	3 169,78
Charges sociales	645	20 667,78	22 440,83
Autres charges de personnel	647 et 648	531,60	519,90
		74 002,02	81 925,49
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE			
Pertes sur créances irrécouvrables	654		
Participation aux opérations faites en commun	65		
Subventions versées	657	300 000,00	438 000,00
Charges diverses de gestion courante	658	2,36	5,63
		300 002,36	438 005,63
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Dotation aux amortissements	6811	97,35	2 719,24
Dotation aux provisions d'exploitation	681		
		97,35	2 719,24
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		498 723,41	617 314,65
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts sur emprunts	661		
Moins-values nettes sur cession de VMP	667	767,24	2 516,08
Autres charges financières	666 et 668		
Dotation aux dépréciations et provisions	686		
		767,24	2 516,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	672		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	675		
Autres charges exceptionnelles	678		
Dotation aux amortissements exceptionnels	6871		
Dotation aux provisions exceptionnelles	6875		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			
Engagements à réaliser ressources affectées	689	280 000,00	260 000,00
Engagements à réaliser ressources affectées Fondations abritées	6893		
		280 000,00	260 000,00
Total des charges		779 490,65	879 830,73
Excédent		19 420,37	171 294,39
TOTAL GENERAL		798 911,02	1 051 125,12
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature	860		
Mise à disposition gratuite de biens et services	861		
Personnel bénévole	864		
Total			

Exercice 2017

en Euros

PRODUITS	N° Compte	Total 2017	Total 2016
PRODUITS DES ACTIVITES			
Ventes de produits fabriqués	700 à 704		
Vente de marchandises	707		
Prestations de services	7064		
Produits des activités annexes	706 à 708		
PRODUCTION STOCKEE ET IMMOBILISEE			
	71-72		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
	741	400 000,00	400 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
Apports des fondateurs (<i>ou de l'entreprise pour les Fondations d'entreprise</i>)	752		
Cotisations	756		
Quote-part des dotations consommables virées au résultat	757		
Dons manuels	7581-7582	60 057,84	64 109,50
Legs et donations	7586-7587		
Autres produits de la générosité du public	7588		
Produits divers de gestion courante	758	59,92	113 046,06
		60 117,76	177 155,56
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
Reprise sur amortissements	7811		
Reprise sur dépréciations et provisions d'exploitation	781		
TRANSFERT DE CHARGES			
	791		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		460 117,76	577 155,56
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers	76	23 518,32	29 928,31
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	767	8 653,15	2 885,00
Autres produits financiers	766 / 768		
Reprise sur dépréciations et provisions	766	6 621,79	3 156,25
		38 793,26	35 969,56
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771		
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	772		
Prix de vente des immobilisations cédées	775		
Autres produits exceptionnels	777-778		
Reprise sur provisions exceptionnelles	787		
ENGAGEMENTS REALISES SUR RESSOURCES AFFECTEES			
Reports des fonds dédiés	789	300 000,00	438 000,00
Reports des fonds dédiés - Fondations abritées	7893		
		300 000,00	438 000,00
TOTAL DES PRODUITS		798 911,02	1 051 125,12
Déficit			
TOTAL GENERAL		798 911,02	1 051 125,12
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	870		
Prestations en nature	871		
Dons en nature	875		
Total			

ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2017

L'exercice, d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017.

Pour cet exercice, le total du bilan s'élève 2 236 406,21 € et celui du compte de résultat, à 798 911,02 €.

I. FAITS SIGNIFICATIFS

Il y a une volonté de communiquer dans les années à venir pour cela, il a été décidé d'augmenter le budget communication et il n'y a pas eu d'appel à la générosité comme en 2016 qui avait permis de récolter 100 000 euros auprès de la vente aux enchères.

Modifications statutaires

Par arrêté du Ministère de l'Intérieur en date 17 Décembre 2014, le Conseil d'Etat a approuvé les modifications statutaires de la Fondation Cœur et Recherche. Cet arrêté a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel le 26 Décembre 2014.

Ces statuts modifiés rappellent les apports des membres fondateurs et confirment le désengagement la Fédération Française de Cardiologie (F.F.C.) en précisent les nouvelles modalités de financement de la Fondation. Au titre du versement de la dotation pérenne, la Société Française de Cardiologie (S.F.C) s'engage à verser une dotation de 100 000 euros par an de 2014 à 2019. De plus la Fondation fera appel à la générosité du public.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

➤ Dispositions réglementaires

Les comptes annuels sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur et notamment en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2014-03 du 5 Juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2015-06 du 23 Novembre 2015
- Règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités des comptes annuels des associations et fondations.
- Dispositions particulières résultant du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2009-01 sur le plan comptable des Fondations.

➤ Conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ **Changement de méthode**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Présentation des comptes**

La présentation des comptes annuels est identique à celle de l'exercice précédent.

➤ **Evaluation**

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

III.1 Immobilisations incorporelles (cf. tableau en VI)

Le poste des immobilisations incorporelles, évaluées à leur coût d'acquisition, inclut le dépôt d'une marque et la licence d'un logiciel spécifique au mécénat.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

▪ Dépôt de marque	10 ans
▪ Logiciel	12 mois

III.2 Immobilisations corporelles (cf. tableau en VI)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

▪ Matériel de bureau	3 à 5 ans
▪ Mobilier	3 à 10 ans

➤ **Actifs constitutifs de la dotation**

Les actifs aliénables, constitutifs de la dotation initiale sont constitués de contrats de capitalisation, de SICAV et de FCP.

III.3 Créances (cf. Etat des créances en VI)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2017, elles s'élèvent à 405 000 € dont 400 000 € sont relatifs aux engagements statutaires de la S.F.C, 5 000 € correspondent à un appel aux dons de VEOLIA.

III.4 Valeurs mobilières de placement

Il a été décidé de vendre en 2017 l'ensemble du portefeuille-titres. Le montant des contrats de capitalisation s'élève 1 202 500 €.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire.

III.5 Disponibilités

Les disponibilités sont principalement constituées de :

- Solde des comptes bancaires pour un total de 477 585,91 € ;
- Valeur mobilières de placement pour un total de 1 241 162,04 € ;
- Intérêts courus à recevoir pour un total de 93 803,69 €.

III.6 Comptes de régularisation

Ils enregistrent la quote-part des frais d'exploitation qui concernent l'exercice 2018.

En euros	Montant d'exploitation	Montant hors d'exploitation
CHARGES		
EUROPA GROUP	887,04	
UNEDITE	16 632,00	
CMIE Adhésion	96,00	
DRIDE	1 044,00	
TOTAL CHARGES	18 659,04	-

III.7 Fonds Propres

Les fonds propres « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

➤ **Dotation initiale**

Conformément à l'Article 10 des statuts, la dotation de la Fondation reconnue d'utilité publique est constituée par une donation d'un montant d'un million d'euros versée comme suit :

- 200 000 € apportés par la S.F.C. antérieurement à la modification des statuts ;
- 200 000 € apportés par la F.F.C. antérieurement à la modification des statuts ;
- 600 000 € apportés par la S.F.C. dès la publication de l'arrêté de modification des statuts soit 100 000 € de 2014 à 2019.

➤ Tableau de variations des fonds propres

Libellé	2016	Augmentation	Diminution	2017
Dotations pérennes	700 000,00	100 000,00		800 000,00
Report à nouveau	635 817,77	171 294,39		807 112,16
Résultat de l'exercice	171 294,39	19 420,37	171 294,39	19 420,37
Total	1 507 112,16	290 714,76	171 294,39	1 626 532,53

III.8 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués par les fonds versés par les fondateurs affectés aux appels à projets et par les conventions de partenariat conclues avec les groupes pharmaceutiques destinés à des projets de recherche définis.

Les fonds dédiés sont consommés à hauteur des versements effectifs sur l'exercice des bourses de recherche, les conventions de recherche encadrant les modalités de versements des fonds.

Pour l'exercice 2017, les fonds dédiés versés représentent 280 000 Euros et les reprises sur fonds dédiés s'élèvent à 300 000 Euros.

Par ailleurs, les engagements décidés par le Conseil d'Administration pour les versements des exercices suivants sont présentés en engagements hors bilan qu'ils soient ou non couverts par des fonds dédiés.

Concernant le montant des fonds dédiés de 564 000 Euros inscrit au bilan, il apparaît que 154 000 euros sont antérieurs à 2015 et se décomposent ainsi.

AAP 2011 : 24 000 €

AAP 2013 : 65 000 €

AAP 2014 : 65 000 €

III.9 Dettes d'exploitation (cf. Etat des dettes en VI)

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées des :

- ✓ dettes fournisseurs pour 30 564,24 €,
- ✓ dettes sociales pour 15 267,64 €.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

IV.1 Subventions d'exploitation

Le poste « Subventions d'exploitation » comprend 400 000 € provenant de la S.F.C au titre du financement du fonctionnement de la Fondation.

IV.2 Résultat financier

Il s'agit principalement des intérêts courus des contrats de capitalisation et des intérêts de CAT.

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectifs

L'effectif salarié de la Fondation s'élève à 1 personne cadre à la fin 2017.

V.2 Honoraires du Commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 Décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux Comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de 7 725,80 € TTC.

V.3 Engagements reçus

- Dotation non-consomptible de la SOCIETE FRANCAISE DE CARDIOLOGIE de 100 000 € par an jusqu'en 2019,
- Financements au titre de contribution annuelle de 400 000 € par an pendant 5 ans jusqu'en 2019 de la SOCIETE FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

V.4 Engagements donnés

Conformément à ses missions statutaires, la Fondation Cœur et Recherche s'engage à financer des projets de recherche pluriannuels portant sur les affections cardiovasculaires. Chaque année, la Fondation conclut des conventions de recherche avec des lauréats dont le projet a été retenu par le Conseil d' Administration et après consultation du Conseil Scientifique. A ce titre, les engagements donnés sont les suivants :

En K€	2018	2019	2020	Total
AAP2011	24 000			24 000
AAP2013	50 000	15 000		65 000
AAP2014	50 000		15 000	65 000
AAP2015	100 000	50 000		150 000
AAP2016	120 000	65 000	15 000	200 000
AAP 2017	225 000	150 000	75 000	450 000
Total	569 000	280 000	105 000	954 000

Il n'est pas fait de provision de départ à la retraite pour l'unique salariée de la Fondation.

VI. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

VI.1 Etat des immobilisations

En Euros	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions créations virements de poste à poste	Cessions, mises hors services diminution par virements de poste à poste	Transferts / Cessions Internes	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles	5 832,90				5 832,90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outill.					
Installations générales, agenc. et amén. Div.					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	7 421,11				7 421,11
Mobilier	17 854,35				17 854,35
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt au personnel et autres tiers					
Autres immobilisations financières					
TOTAL GENERAL	31 108,36	0,00	0,00	0,00	31 108,36

VI.2 Etat des amortissements

En Euros	Amort. au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions amort. afférents aux sorties et reprises	Transferts / Cessions Internes / Reclassement de l'exercice	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles	5 597,34	40,00			5 637,34
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outill.					
Installations générales, agenc. et amén. Div.					
Matériel de transport	7 421,11				7 421,11
Matériel de bureau et informatique	17 797,00	57,35			17 854,35
Mobilier					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL GENERAL	30 815,45	97,35	0,00	0,00	30 912,80

VI.3 Etat des provisions

En Euros	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution, reprise de l'exercice		Montant en fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour risques					
Provision pour départ à la retraite					
Dépréciation financières	5 849,63		5 849,63		0,00
TOTAL GENERAL	5 849,63	0,00	5 849,63	0,00	0,00

VI.4 Etat des créances et des dettes

1) Créances

En Euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an	Dont à plus de cinq ans
Autres immobilisations financières				
Fournisseurs, avances et acomptes versés				
Clients douteux ou litigieux				
Clients et comptes rattachés				
Caisses sociales (sur rémunérations)				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée, IS				
Produits à recevoir	405 000,00	405 000,00		
Débiteurs divers				
TOTAL GENERAL	405 000,00	405 000,00		

2) Dettes

En Euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an	Dont à plus de cinq ans
Fournisseurs et comptes rattachés	30 564,24	30 564,24		
Clients créditeurs, avoirs à établir				
Personnel et comptes rattachés	6 218,24	6 218,24		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 049,40	9 049,40		
Etat et autres collectivités publiques				
Créditeurs divers	41,80	41,80		
TOTAL GENERAL	45 873,68	45 873,68		

VI.5 Tableau de variation des fonds dédiés

Intitulé des comptes	Montant 2016	Engagements sur ressources affectées	Report des ressources utilisées	Montant 2017
Fonds dédiés aux Fondations Abrisées				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	584 000,00	240 000,00	300 000,00	524 000,00
Fonds dédiés sur dons manuels affectés		40 000,00		40 000,00
Sous -Total	584 000,00	280 000,00	300 000,00	564 000,00
Total	584 000,00	280 000,00	300 000,00	564 000,00

Compte d'emploi des ressources 2017

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES	378 735	60 058	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	60 058	0
1.1. Réalisées en France	378 735	60 058	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	20 058	60 058
- Actions réalisées directement	0	0	1.1. Dons et legs collectés	40 000	20 058
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	0	40 000
			- Dons manuels affectés	0	0
			- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
			- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
- Actions réalisées directement	0	0			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	79 719	0	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	400 000	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	14 079	0	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	65 640	0	4 – AUTRES PRODUITS	38 853	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	41 037				
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	499 491		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	498 911	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II – REPRIS DES PROVISIONS		
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	280 000		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	300 000	
			IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		0
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	19 420		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – TOTAL GENERAL	798 911		VI – TOTAL GENERAL	798 911	60 058
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0	0			
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	60 058	60 058	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	60 058	60 058
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0	0	Total	0	0

**ANNEXE DU COMPTE EMPLOI DES
RESSOURCES
AU 31 DECEMBRE 2017**

La Fondation établit pour le troisième exercice un Compte d'Emploi annuel des Ressources en application de la loi du 7 Août 1991, de l'arrêté du 30 Juillet 1993 et du règlement CRC n°2008-12.

1- Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales :

Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

- Favoriser la recherche dans le domaine des maladies cardiovasculaires en vue de faire progresser les connaissances et d'améliorer la qualité des soins apportés aux patients concernés.
- Optimiser la structuration de la recherche cardiovasculaire en France pour améliorer sa compétitivité internationale.
- Assurer la diffusion des résultats obtenus.
- Elaborer et diffuser des réponses innovantes à l'accompagnement des patients concernés tout au long de leur vie.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emplois : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du compte d'emploi et des ressources) et au niveau mondial (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du compte d'emploi et des ressources).

b. Définition des clés de répartition :

La Fondation Cœur & Recherche a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue.

Il s'agit principalement des charges suivantes :

- Subventions versées dans le cadre des appels à projet.

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés estimées en fonction des natures des tâches.

Elles n'ont pas vocation à évoluer, sauf en cas de modification substantielle.

Il a été ainsi considéré que l'action du personnel concernait à hauteur de :

- 45 % les missions sociales,
- 45 % les frais d'appels aux dons,
- 10 % les frais de fonctionnement.

Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font également l'objet d'une répartition dans le Compte d'Emploi des Ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

2- Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :

Par hypothèse, il a été décidé d'affecter ces ressources aux missions sociales.